



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 04 mai 2015

L'an deux-mil-quinze, le 04 du mois de mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, BESNARD Christelle, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, DEMION Pierre-Yves, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, HERMENIER Stéphane, MARTEAU Josette, BARILLÉ Christian, DOUBLARD Isabelle, BARREAU Bruno, COLLARD Cynthia.

Absent(s) excusé(é-s) : SOURDEAU Jean-Claude donnant pouvoir à Mme BERTRAND Béatrice.

Absent(s) : Néant

Monsieur NAUDIN Thierry est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

PREAMBULE :

Intervention de la *Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire*

PERSONNEL COMMUNAL

1. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Commune nouvelle : premiers éléments de réflexion
- Rapport des vice-présidents des commissions municipales
- ...

PRÉAMBULE

Intervention de M. Bruno PELERIN Responsable du Pôle Développement Local et de Mme Christelle SEPTANS Chargée de Mission territoriale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire.

Le but de cette intervention est de présenter une proposition pour une étude d'appareil commercial de la Commune de Vivy.

M. Bruno PELERIN précise que cette proposition est composée de deux éléments dissociables

1. L'étude
2. La convention de partenariat

L'étude

Il est rappelé le contexte de l'opération :

- Une offre commerciale et de services de proximité dans le centre-bourg de Vivy
- Des souhaits de transferts pour quelques professionnels
- Un projet de réfection de la rue Nationale

- Une opportunité foncière en centre-bourg

Il est rappelé les objectifs de l'étude :

- Etablir un diagnostic complet de la dynamique commerciale de la commune,
- Identifier les leviers d'action et d'aménagement possibles et souhaités
- Définir un plan d'actions opérationnelles

La CCI présente la méthodologie utilisée pour un tel projet.

2 options sont présentées au conseil municipal :

1ère OPTION avec entretiens auprès de 200 ménages 11 676 €TTC

2ème OPTION avec table ronde consommateurs 6 006 €TTC

La convention de partenariat

Il est rappelé les objectifs de la convention

- Renforcer la proximité et les partenariats de la CCI avec les acteurs du développement économique dans les territoires
- Donner de la lisibilité à l'action et l'offre de la CCI en direction des collectivités locales
- Apporter des « repères » utiles pour éclairer la réflexion des décideurs et anticiper les mutations impactant les entreprises et les territoires
- Accompagner les collectivités dans leurs actions de développement économique

Il est précisé que la convention de partenariat est gratuite, renouvelable et qu'elle est soutenue par l'AMF49. Actuellement une 50aine de conventions est signée entre la CCI et les collectivités territoriales du Maine-et-Loire. L'avantage de cette étude est d'établir un véritable diagnostic du territoire pour mieux accompagner les initiatives.

Dans le cas où cette étude viendrait à être actée, un comité de pilotage serait mis en place pour fixer les bases de l'étude.

Par conséquent, la réflexion est lancée auprès de l'assemblée délibérante. Le conseil souhaiterait mieux connaître les premiers retours d'expérience concernant ce type d'étude.

Le sujet sera reporté au prochain conseil municipal afin d'apporter une décision face à cette éventualité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/03/2015

Le procès-verbal est approuvé sans observation.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur NAUDIN Thierry est désigné secrétaire de séance.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

1. Aide au Népal

Le conseil accepte cet ajout.

DCM N° 2015-05-038 - création d'un emploi à temps non complet d'adjoint administratif territorial

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire rappelle quelques chiffres :

Le dernier recrutement au service administratif en date est celui de Mme Nicole MOTTAIS en 1990. De 1990 à 2015, l'effectif du service administratif n'a pas évolué alors que la population de la commune a augmenté de presque 32%.

En comparant avec les collectivités de même strate, on constate que les effectifs des autres communes sont toujours plus importants que ceux de Vivy.

Actuellement, le sous-effectif entraîne des problèmes récurrents (pas de service urbanisme pendant les vacances, fermeture de la Mairie, etc.).

Madame le Maire précise que la création de ce poste est entièrement financée par les économies réalisées par le remplacement d'Agnès BRÉTIGNOL (l'ancienne DGS) et de Bernard FRÉCHOU (l'ancien RST).

Il est demandé si cela permettra l'ouverture de la Mairie le samedi matin. Cela n'est pas prévu pour l'instant. Une fiche de poste est élaborée, bien sûr elle aura vocation à évoluer. Mme Flore DUBOIS, qui a remplacé Mme ECK pendant son congé maternité, est pressentie sur ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **25/35èmes** afin d'assurer les fonctions d'agent administratif polyvalent à compter du **01/07/2015**. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs.
S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur administratif des collectivités territoriales. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial.
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

DCM N° 2015-05-039 - Aide au Népal

Madame le Maire informe l'assemblée du message de l'Association des Maires de France concernant le soutien à l'initiative de Cités Unies France de mettre en place un fonds d'urgence Népal pour venir en aide aux populations victimes du séisme du 25 Avril dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. OCTROIE un don de 500 € à Cités Unies France/ fonds d'urgence Népal pour venir en aide aux populations victimes du séisme du 25 Avril 2015.
2. DONNE tous pouvoirs au Maire et aux adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Réflexions sur la commune nouvelle

Madame le Maire rappelle qu'une dizaine de conseillers municipaux de Vivy étaient présents à la réunion du 02 Avril 2015 au Théâtre de Saumur ayant pour thème « la commune nouvelle ».

Madame le Maire lit la lettre reçue de Jean-Michel MARCHAND, Maire de la ville de Saumur, incitant à réfléchir sur la future organisation territorial notamment en se rapprochant de la ville de Saumur.

Madame le Maire demande au conseil son avis afin de répondre au Maire de Saumur, elle précise qu'il est nécessaire d'être d'accord sur ce que veut le conseil et surtout sur ce que ne veut pas le conseil.

Tout d'abord, des interrogations émergent, quel intérêt pour la Commune de Vivy ? Quel sera le poids de Vivy dans l'optique d'une commune nouvelle avec Saumur ?

Synthèse du débat:

Si la commune de Vivy doit se rapprocher d'autres communes, il faut le faire avec des communes avec qui Vivy a déjà des affinités ou des partenariats.

Il faut éviter de procéder à des rapprochements politiques, mais privilégier des rapprochements de projet commun.

D'autres voies sont possibles que de s'associer à Saumur. Le périmètre de l'ancien canton d'Allonnes est évoqué. La possibilité de se rapprocher de Longué-Jumelles est également évoquée. Une commune nouvelle Vivy-Neuillé n'est pas refusée mais pour le conseil il faut plus que deux communes pour évoluer.

En tout état de cause, un vote est effectué et le Conseil est unanimement opposé à une intégration de Vivy à la Ville de Saumur.

Rénovation énergétique de l'espace de loisirs des Bassauges

- L'audit énergétique est piloté par la société EDEL
- 3 sociétés ont répondu : Cesbron, ATCS (Trélazé, Baugé) et Tregret pour une estimation des travaux à 92 000€ par EDEL.
- 2 options à la prestation : décapage des tuyaux ou leur remplacement. Vu la faible différence de prix, il est préconisé de remplacer les tuyaux.
- Les travaux sont prévus du 31/08 au 19/09/2015.
- Le contrat de maintenance reste à préciser.
- Les Certificats d'économie d'énergie seront suivis par le SIEML.

Commission PLU

- Une réunion a eu lieu le 28/04/2015
- Débat a été ouvert autour d'une préconisation éventuelle à insérer au PLU. Dans le lotissement "Cœur de bourg", pour inciter les constructions en bordure de voie et non plus en centre de parcelle comme sur les 3 derniers lotissements. Esthétiquement, côté rue, l'objectif est de retrouver un cachet semblable à la rue Nationale. Côté jardin, cela permet aux résidents de disposer d'une parcelle d'environ 400m² en une seule partie plus spacieuse et plus intime.
- Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer avant la prochaine réunion PLU du 18/05/2015.
- Une demande est faite pour savoir si les infrastructures de Vivy sont suffisantes pour accueillir ce nouveau lotissement. Madame le Maire rappelle que le "Cœur de bourg" correspond à 50 logements sur 3.5 ha et que la prévision du PADD est 85 logements sur 10 ans.

Questions diverses

- Un nouvel éclairage sera installé à l'arrêt de bus du cimetière entre le 04/05/2015 et le 04/06/2015. Il sera donc opérationnel à la rentrée scolaire. Le dispositif d'éclairage autonome sera installé à l'arrêt de bus du Vieux Vivy.
- Mme Cécilia Tulasne quitte la direction de l'école du Sacré Cœur. Elle est remplacée par Mme Aurore Perdriau à compter du 01/09/2015.
- TAP
 - Neüllé et Blou ont décidé de faire participer les familles aux TAP : 5€ par séance, c'est-à-dire 25€ par an et par enfant.
 - Madame le Maire réaffirme sa volonté de maintenir la gratuité des TAP dans la mesure où les aides de l'État sont maintenues. Le coût pour la commune est d'environ 1200€ par an.
 - Le plus onéreux reste le transport. Il pourra être débattu de demander à l'avenir une participation aux familles pour le transport.
- Fondation du patrimoine – une réunion publique pour la rénovation des vitraux de l'église Saint Paul se tiendra à l'espace de loisirs des Bassauges le mardi 19 mai 2015 à 20h.

Rapport des vices présidents.**Sylvie PRATS vice-présidente de la commission Affaires sociales et scolaires – Jeunesse – Cantine**

- Conseil municipal des jeunes.
 - Concernera 12 à 14 enfants de CM1-CM2
 - Programme
 - Prochaine réunion début Juin avec les directeurs des 2 écoles
 - Visites de la Mairie du 17 au 19 septembre 2015
 - Rallye samedi 26/09/2015 (mairie, bibliothèque...) avec participation des membres du CMJ de Villebernier
 - Semaine 40, dépôt des candidatures
 - 07/11/2015, élections à la cantine. Sont électeurs les élèves de CE1 à CM2

Anne HOTTON vice-présidente de la commission Communication – Information – Accueil - Culture

La construction du site internet continue d'avancer. Les articles sont en cours de rédaction. Le site devrait être opérationnel pour la rentrée.

Thierry NAUDIN vice-président de la commission sports

Le 02/06/2015 se réunira toutes les associations afin de préparer la mise en place du forum.

- Le stationnement pour handicapés à l'école "La Vétusienne" est en cours d'aménagement. La signalétique verticale sera installée très prochainement. Pour la signalétique horizontale, le délai est plus long car il faut refaire le revêtement.
- Prochaines réunions
 - 12/05/2015 à 20H30. Commission sports
 - 26/05/2015 à 19H00 à la mairie. Préparation du parcours santé
 - 01/06/2015 à 18H00 au cimetière. Commission Voirie

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 08 juin 2015 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Délibérations du 04 mai 2015

Numéro	Date	Objet
2015-05-038	04/05/2015	création d'un emploi à temps non complet d'adjoint administratif territorial
2015-05-039	04/05/2015	Aide au Népal

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	A donné pouvoir à BERTRAND Béatrice
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
BARILLÉ Christian <i>Conseiller municipal</i>	
DOUBLARD Isabelle <i>Conseillère municipale</i>	
BARREAU Bruno <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	